

JOUY-EN-JOSAS VIDE GRENIER

Dimanche 23 juin 2019 de 8h30 à 18h Au centre ville



Installation à partir de 6h.

BULLETIN D'INSCRIPTION

Merci de remplir en majuscules et renvoyer ce dossier avant le 12 mai 2019 à Mairie de Jouy-en-Josas – Service Evénementiel – 19 avenue Jean Jaurès - 78350 – JOUY EN JOSAS			
Nom / Prénom :			
Adresse :			
Téléphone : E-mail :			
Document d'identité (photocopie à joindre obligatoirement) : Carte identité ○ Passeport ○			
N° délivré le / par de de			
Je réserve un emplacement pour le VIDE GRENIER du 23 juin 2019 à JOUY-EN-JOSAS (mettre une croix): 1 emplacement 4 mètres linéaires □ 28 € Jovaciens □ 32 € extérieurs 2 emplacements 8 mètres linéaires □ 56 € Jovaciens □ 64 € extérieurs 3 emplacements 12 mètres linéaires □ 84 € Jovaciens □ 96 € extérieurs Aux CONDITIONS DE RESERVATION suivantes : (4 mètres linéaires x 2 mètres de profondeur) Tarif pour les Jovaciens sur présentation d'un justificatif de domicile			
 1 emplacement 4 mètres linéaires □ 28 € Jovaciens □ 32 € extérieurs 2 emplacements 8 mètres linéaires □ 56 € Jovaciens □ 64 € extérieurs 3 emplacements 12 mètres linéaires □ 84 € Jovaciens □ 96 € extérieurs Aux CONDITIONS DE RESERVATION suivantes : (4 mètres linéaires x 2 mètres de profondeur) 			
 1 emplacement 4 mètres linéaires □ 28 € Jovaciens □ 32 € extérieurs 2 emplacements 8 mètres linéaires □ 56 € Jovaciens □ 64 € extérieurs 3 emplacements 12 mètres linéaires □ 84 € Jovaciens □ 96 € extérieurs Aux CONDITIONS DE RESERVATION suivantes : (4 mètres linéaires x 2 mètres de profondeur) 			
 1 emplacement 4 mètres linéaires □ 28 € Jovaciens □ 32 € extérieurs 2 emplacements 8 mètres linéaires □ 56 € Jovaciens □ 64 € extérieurs 3 emplacements 12 mètres linéaires □ 84 € Jovaciens □ 96 € extérieurs Aux CONDITIONS DE RESERVATION suivantes : (4 mètres linéaires x 2 mètres de profondeur) Tarif pour les Jovaciens sur présentation d'un justificatif de domicile 			
 1 emplacement 4 mètres linéaires □ 28 € Jovaciens □ 32 € extérieurs 2 emplacements 8 mètres linéaires □ 56 € Jovaciens □ 64 € extérieurs 3 emplacements 12 mètres linéaires □ 84 € Jovaciens □ 96 € extérieurs Aux CONDITIONS DE RESERVATION suivantes : (4 mètres linéaires x 2 mètres de profondeur) Tarif pour les Jovaciens sur présentation d'un justificatif de domicile Pour que ma demande soit prise en compte (l'enregistrement n'est effectif que si le dossier est complet) : 			
1 emplacement 4 mètres linéaires □ 28 € Jovaciens □ 32 € extérieurs □ 2 emplacements 8 mètres linéaires □ 56 € Jovaciens □ 64 € extérieurs □ 3 emplacements 12 mètres linéaires □ 84 € Jovaciens □ 96 € extérieurs Aux CONDITIONS DE RESERVATION suivantes : (4 mètres linéaires x 2 mètres de profondeur) Tarif pour les Jovaciens sur présentation d'un justificatif de domicile Pour que ma demande soit prise en compte (l'enregistrement n'est effectif que si le dossier est complet) : →Je prends connaissance du règlement stipulé au verso et je m'engage à le respecter. →Je signe ce document (renseignements identité obligatoires). →Je joins le chèque de règlement à l'ordre du Trésor Public.			
1 emplacement 4 mètres linéaires □ 28 € Jovaciens □ 32 € extérieurs □ 2 emplacements 8 mètres linéaires □ 56 € Jovaciens □ 64 € extérieurs □ 3 emplacements 12 mètres linéaires □ 84 € Jovaciens □ 96 € extérieurs Aux CONDITIONS DE RESERVATION suivantes : (4 mètres linéaires x 2 mètres de profondeur) Tarif pour les Jovaciens sur présentation d'un justificatif de domicile Pour que ma demande soit prise en compte (l'enregistrement n'est effectif que si le dossier est complet) : →Je prends connaissance du règlement stipulé au verso et je m'engage à le respecter. →Je signe ce document (renseignements identité obligatoires).			
1 emplacement 4 mètres linéaires □ 28 € Jovaciens □ 32 € extérieurs			
1 emplacement 4 mètres linéaires □ 28 € Jovaciens □ 32 € extérieurs ○ 2 emplacements 8 mètres linéaires □ 56 € Jovaciens □ 64 € extérieurs ○ 3 emplacements 12 mètres linéaires □ 84 € Jovaciens □ 96 € extérieurs Aux CONDITIONS DE RESERVATION suivantes : (4 mètres linéaires x 2 mètres de profondeur) Tarif pour les Jovaciens sur présentation d'un justificatif de domicile Pour que ma demande soit prise en compte (l'enregistrement n'est effectif que si le dossier est complet) : → Je prends connaissance du règlement stipulé au verso et je m'engage à le respecter. → Je signe ce document (renseignements identité obligatoires). → Je joins le chèque de règlement à l'ordre du Trésor Public. Téléphone : 01-39-20-11-21 / e- mail : even@jouy-en-josas.fr			



RÈGLEMENT

- 1 L'entrée du vide grenier est gratuite pour les visiteurs
- 2 Les ventes de produits consommables, d'objets et de meubles neufs ne sont pas tolérées.
- 3 L'utilisation d'une sonorisation individuelle n'est pas autorisée
- 4 L'équipe organisatrice décline toute responsabilité en cas de vol ou détérioration de matériel ou de véhicule
- 5 La vente de boissons et la petite restauration sont strictement réservées aux associations Jovaciennes
- 6 Aucun emplacement ne pourra être occupé ou utilisé si le dossier d'enregistrement est incomplet.
- **7** L'organisateur se réserve le droit de récupérer les emplacements si le bénéficiaire ne s'est pas présenté avant 8h00. L'installation s'effectuera entre **6h00 et 8h30**
- **8** Les places affectées par l'organisateur ne sont pas modifiables pour quelque raison que ce soit le jour du vide grenier.
- 9 La somme versée pour la réservation ne pourra en aucun cas être remboursée.
- 10 Les véhicules seront garés sur l'un des parkings en dehors de l'aire du vide-grenier. Les véhicules ne sont pas tolérés sur le site du vide grenier. Le plan de circulation et de sécurité sera strictement respecté.
- 11 Le bénéficiaire s'engage à se munir d'une pièce d'identité.
- **12** Le bénéficiaire s'engage à tenir son stand ouvert de 8H30 à 18H et à quitter les lieux avant 19H30 en ayant débarrassé **et nettoyé correctement** l'espace occupé.
- **13** Le nombre de places étant limité, les dossiers seront traités par ordre chronologique d'arrivée, dans la mesure des places disponibles. Les personnes désirant avoir des emplacements contigus devront adresser **un dossier unique** regroupant les divers demandeurs; les demandes hors de ce cadre ne seront pas prises en compte.
- 14 Pour des raisons de sécurité, aucun véhicule ne sera autorisé sur les lieux avant 6h00
- 15 Buvette et petite restauration possibles sur le site.
- 16 Se munir de son matériel : table, chaise, parasol..... (quel que soit le temps il est conseillé de se munir d'un parasol).

Fait a :	, le :	
Signature précédée de la mentio	on « lu et approuvé » valant approbation	du règlement